



Mise à jour Projet Timber

Présentation publique de Station Mont Tremblant
Mont-Tremblant, 28 janvier 2025

Ordre de présentation



1. Rappel de la raison du Projet Timber annoncé en 2020
2. Rappel de ce qu'est le Projet Timber
3. Terrains sous bail
4. Retour sur la démarche de conception
5. Réglementation provinciale et fédérale respectée
6. Conditions de l'autorisation municipale
7. Séquence des travaux
8. Mise à niveau des ponceaux du chemin Duplessis
9. Impacts sur les sentiers de randonnée
10. Période de questions

Rappel de la raison du Projet Timber annoncé en 2020



À l'heure actuelle

L'attente aux remontées et la densité de skieurs sur les pistes sont déjà élevées plusieurs journées par saison.

Dans un futur rapproché

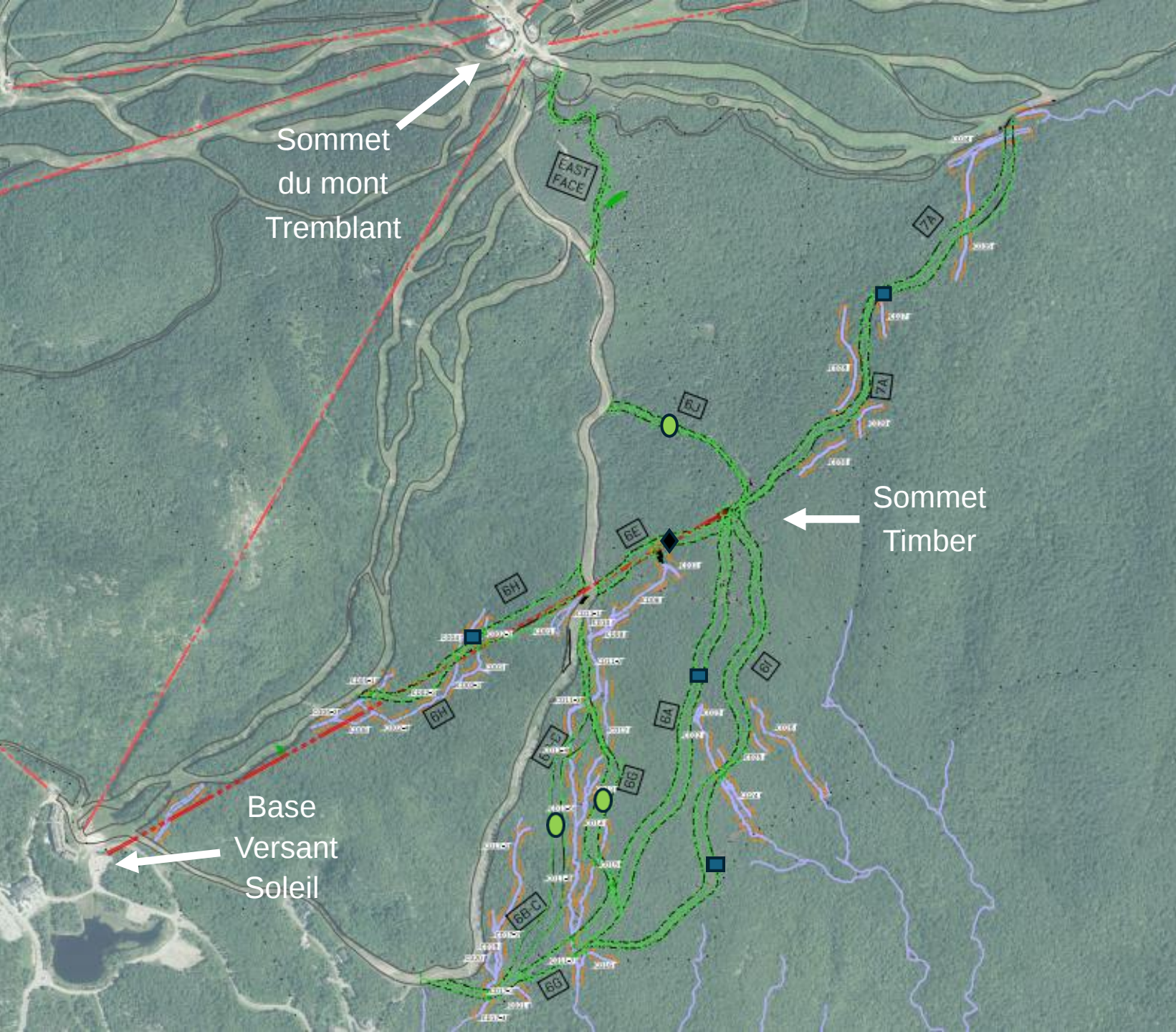
- Plusieurs projets immobiliers sont en cours de développement au Versant Soleil, ce qui amènera une clientèle additionnelle:
 - Hymne des Trembles (à l'ultime: 550 unités)
 - Ostrya (à l'ultime: 125 unités)
 - Éclipse (à l'ultime: environ 150 unités)
- La croissance de la population dans les Laurentides et le développement régional ajoutent des skieurs au site
- La popularité croissante des passes IKON

Le Projet Timber vise à maintenir l'expérience de qualité en montagne tout en supportant cette hausse de fréquentation.

Rappel de ce qu'est le Projet Timber



- Remontée quadruple débrayable du Versant Soleil au sommet du mont Timber avec une capacité de 2 400 skieurs/heure
- 7 pistes du côté du Versant Soleil et 1 piste du côté nord du mont Timber.
 - Dénivelé 428 m au Versant Soleil
 - 35% vert, 60% bleu, 5% noir
- Un chemin d'accès entre le pic White et le mont Timber dans l'emprise de deux nouvelles pistes novices et de l'Algonquin.
- Système d'enneigement couvrant toutes les surfaces skiabiles du mont Timber.



Carte du Projet Timber projeté

Légende



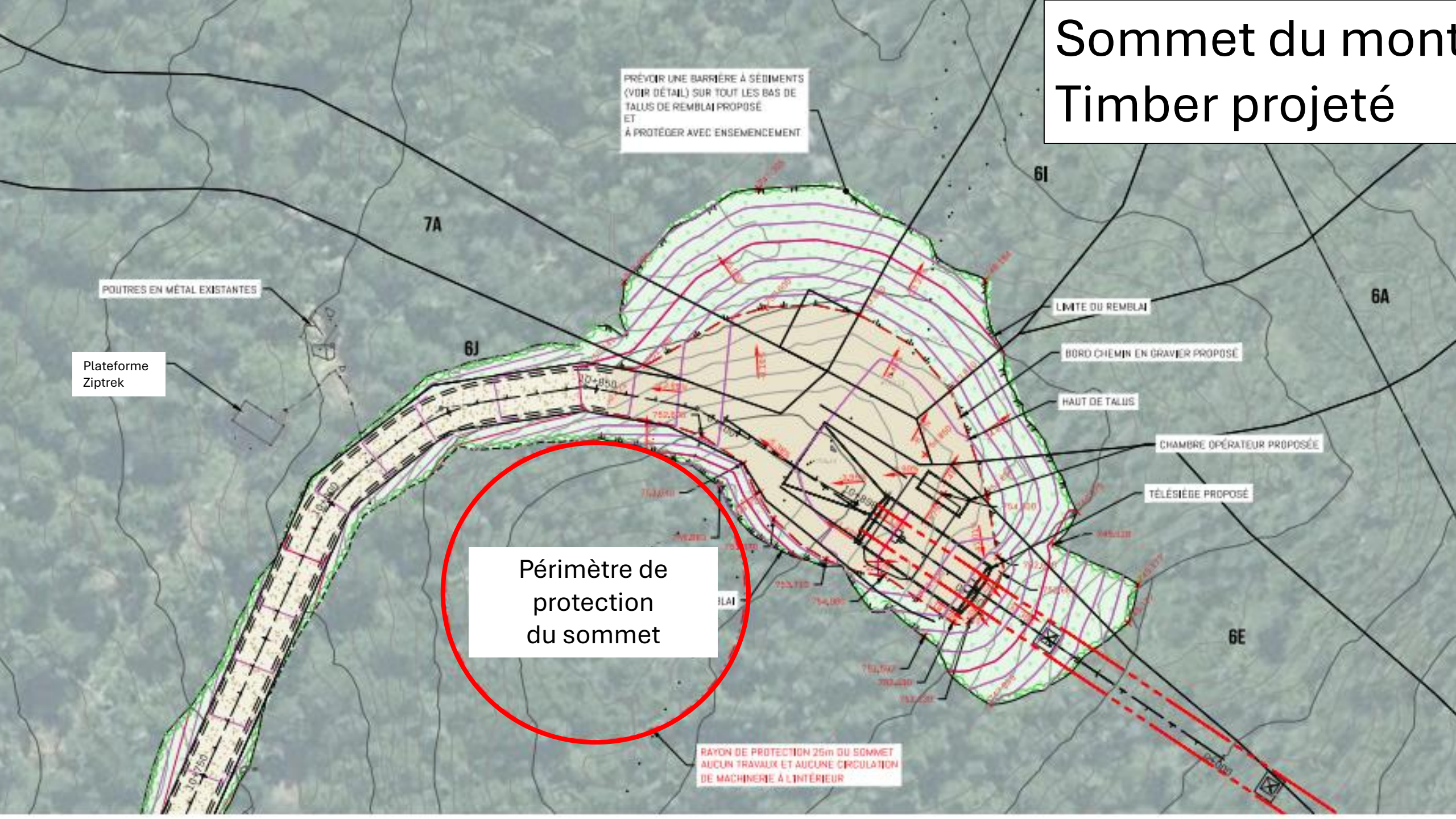
Pistes de ski projetées



Remontées mécaniques

Superficie totale
d'environ 25 ha (62 acres)

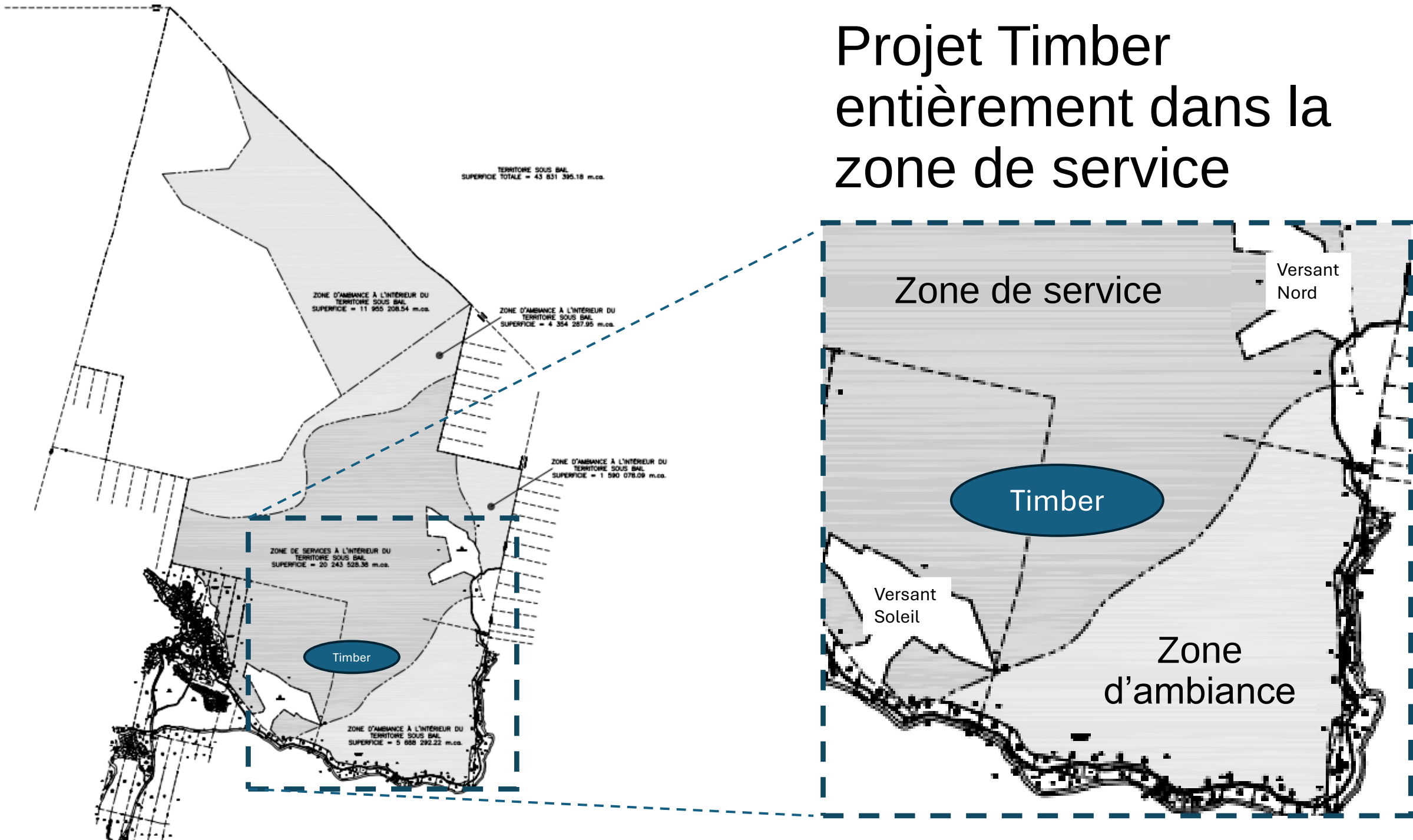
Sommet du mont Timber projeté



Terrains sous bail entre le MELCCFP et Station Mont Tremblant

- Bail en vigueur d'une superficie de 43,8 km² dans le parc national du Mont-Tremblant avec 2 types de zonage
 - Zone de services : 20,2 km² soit 2020 hectares
 - Zone d'ambiance : 23,6 km² soit 2360 hectares
- Droits du bail dans la zone de services
 - Développement d'infrastructures tel que restaurants, bâtiments de service, remonte-pentes et pistes de ski.
- Le projet de développement Timber se situe entièrement dans la zone de services (il occupe environ 1,2% de celle-ci)

Projet Timber entièrement dans la zone de service



Retour sur la démarche de conception



- Prise en compte des contraintes du terrain à l'aide de relevés
 - Ingénieurs civils et forestiers (topographie fine, inventaire forestier)
 - Biologistes et techniciens du milieu naturel (flore, poissons, cerf, oiseaux, cours d'eau et milieux humides)
 - Arpenteurs-géomètres (relevés précis des contraintes du site)
 - Marches répétées du terrain par les professionnels, les experts externes et SMT
- Plans d'ingénieurs pour l'emplacement des infrastructures et du tracé des pistes
- Plusieurs itérations du projet pour s'assurer de respecter la réglementation et de minimiser les empiètements en milieux hydriques et humides
- Développement de mesures d'atténuation et de compensation
- Échanges exhaustifs avec les intervenants des ministères afin d'arriver au scénario optimal au plan environnemental

Réglementation provinciale et fédérale respectée



- ☒ Loi sur la qualité de l'Environnement et Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE, provinciale)
- ☒ Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et Règlement sur les habitats fauniques (provinciale)
- ☒ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF, provinciale)
- ☒ Loi sur les parcs (provinciale)
- ☒ Loi sur les pêches (fédérale)

Conditions de l'autorisation municipale



IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- ☒ que le demandeur embauche, à ses frais, un biologiste responsable du suivi des mesures de mitigation d'une tierce partie pour le chantier et qu'il dépose des rapports hebdomadaires à ce dernier, ainsi qu'à la Ville;
 - ☒ que le demandeur s'engage, au travers d'un protocole d'entente relative à des travaux municipaux, à mettre à niveau les ouvrages de génie municipale affectés par ces travaux de remblais et de déboisement (ponceaux sur le chemin Duplessis), aux frais du demandeur et que les travaux soient effectués avant le 1^{er} septembre 2024;
 - ☒ que le demandeur présente un plan de relocalisation des sentiers existants qui devra être approuvé par la Ville avant de les relocaliser;
 - ☒ que le demandeur s'engage à utiliser une future piste comme allée d'accès pour la construction du projet;
 - ☒ que le demandeur tienne une présentation publique de ce projet avant la délivrance du permis;
- le dépôt d'une attestation de l'ingénieur au dossier qui confirme que les travaux ont été réalisés tels que les plans soumis;
- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 3 % de la valeur du projet qui sera remise lors de la réception de l'attestation de l'ingénieur et à la confirmation de la conformité des travaux.

Séquence des travaux



- 1** Remplacement des ponceaux Duplessis et réalisation des accès de chantier (août, année 1)
- 2** Déboisement des pistes et de l'emprise de la remontée (fin automne-hiver)
- 3** Construction des pistes, de la remontée mécanique et infrastructures pour enneigement (mai à novembre, année 2)

Mise à niveau des ponceaux du chemin Duplessis



- Augmentation de la capacité de 3 ponceaux du chemin Duplessis situés entre le stationnement P4 et les premières habitations.
- La justification de l'augmentation de capacité: tenir compte de l'aménagement et de la mise en forme des pistes, lesquels sont associés à un écoulement plus rapide.
- Un facteur de 20% a été ajouté aux calculs hydrauliques pour tenir compte des changements climatiques.
- La durée des travaux proposée est estimée entre 4 et 6 semaines, débutant à la fin de l'été.
- Un tronçon du chemin Duplessis sera isolé pour la durée des travaux. L'accès des riverains se fera par le tronçon nord du chemin.
- Plan de signalisation régional et local pour toute la période des travaux.
- Plan de communication touchant les différentes clientèles et les services publics.

VUE D'ENSEMBLE



Cartes de
la mise à
niveau des
ponceaux
du chemin
Duplessis

Impacts sur les sentiers de randonnée



Sentier Nord-Sud

Aménagement d'une déviation avant le début des travaux
Utilisable durant la construction

Tour du Timber

Fermé pendant la période de construction pour des raisons de sécurité. Sera remis en service après la construction grâce à l'aménagement de déviations.

Grand-Brûlé

Section supérieure sera déviée dans la piste Franc-Sud durant la construction et sera rétablie après la fin des travaux.





Période de questions